

CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE LA MULATIERE

102 chemin des Chassagnes

69350 LA MULATIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31.12.2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents
Des centres sociaux et culturels de La Mulatière

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels des centres sociaux et culturels de La Mulatière relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 mai 2024



Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 188.94	16 120.73	3 068.21	6 735.60
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	19 188.94	16 120.73	3 068.21	6 735.60
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 659.51	128 422.93	27 236.58	29 241.17
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	155 659.51	128 422.93	27 236.58	29 241.17
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15.10		15.10	15.10
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15.10		15.10	15.10
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	174 863.55	144 543.66	30 319.89	35 991.87
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	322 436.84		322 436.84	341 029.94
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	29 071.07		29 071.07	38 087.63
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	293 365.77		293 365.77	302 942.31
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	369 722.92		369 722.92	353 737.26
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 141.17		3 141.17	7 973.94
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	695 300.93		695 300.93	702 741.14
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	870 164.48	144 543.66	725 620.82	738 733.01

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	345 840.59	272 298.65
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	49 811.09	73 541.94
SITUATION NETTE (1)	395 651.68	345 840.59
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9 229.83	14 159.79
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	9 229.83	14 159.79
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	404 881.51	360 000.38
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	12 800.00	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	12 800.00	
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	67 826.01	68 139.35
TOTAL PROVISIONS (4)	67 826.01	68 139.35
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	657.45	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	35 078.16	60 454.62
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	174 955.80	177 561.04
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		60.00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	29 421.89	72 517.62
TOTAL DETTES (5)	240 113.30	310 593.28
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	725 620.82	738 733.01

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 682.00		7 592.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 069 012.14		1 031 826.85
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 069 012.14	1 031 826.85
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	667 590.06		667 293.35
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	20.56		100.00
DONS MANUELS	20.56		100.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	40 000.00		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		707 610.62	667 393.35
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	50 540.71		66 845.98
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			4 000.00
AUTRES PRODUITS	910.07		1 761.47
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 834 755.54	1 779 419.65
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	402 806.29		410 185.95
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	68 208.71		60 879.29
SALAIRES ET TRAITEMENTS	990 136.30		944 834.83
CHARGES SOCIALES	302 541.14		285 932.84
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	9 217.74		6 851.86
DOTATIONS AUX PROVISIONS			12 419.37
REPORTS EN FONDS DEDIES	12 800.00		
AUTRES CHARGES	4 629.18		2 759.91
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 790 339.36	1 723 864.05
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		44 416.18	55 555.60

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 856.10		1 610.17
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 856.10	1 610.17
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 856.10	1 610.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	942.33		14 809.95
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 929.96		4 008.75
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		5 872.29	18 818.70
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 889.88		2 442.53
SUR OPERATION EN CAPITAL	443.60		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		2 333.48	2 442.53
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		3 538.81	16 376.17

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 842 483.93	1 799 848.52
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 792 672.84	1 726 306.58
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		49 811.09	73 541.94
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	232 009.00		237 074.00
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		232 009.00	237 074.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	217 758.00		223 460.00
PRESTATION EN NATURE	14 251.00		13 614.00
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		232 009.00	237 074.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871 Prestations en nature		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871500	PRESTATION EN NATURE VILLE	232 009.00
861200	Eau-gaz-électricité-autre fourniture	46 902.00	TOTAL (862)		
861300	LOCAUX MIS A DISPOSITION	127 522.00	232 009.00		
861500	ENTRETIEN REPARATIONS-MAINTENANCE-/-	43 334.00			
TOTAL (861)		217 758.00			
862 Prestations					
862100	personnel mis a disposition	14 251.00			
Total charges contributions volontaires		232 009.00	Total produits contributions volontaires		232 009.00

Sommaire

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	1
1.1. Faits significatifs.....	1
1.2. Règles et méthodes comptables.....	1
2. NOTES SUR LE BILAN.....	3
2.1. Les immobilisations.....	3
2.2. Les charges constatées d'avance.....	3
2.3. Les charges à payer.....	4
2.4. Les créances et les dettes.....	4
2.5. Les fonds propres.....	5
2.6. Les subventions d'investissement.....	6
2.7. Les provisions.....	6
2.8. Les produits constatés d'avance.....	7
2.9. Les produits à recevoir.....	7
3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	7
3.1. Le comparatif des résultats.....	7
3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône.....	8
3.3. Les transferts de charges.....	10
3.4. Le résultat exceptionnel.....	11
3.5. Les cotisations.....	11
3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition.....	12
4. AUTRES INFORMATIONS.....	12
4.1. « Le fonds de roulement ».....	12
4.2. L'effectif moyen.....	12
4.3. Fiscalité.....	12
4.4. Rémunération des dirigeants.....	13
4.5. Honoraires des commissaires aux comptes.....	13

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Centre social agréé par la CAF.

L'Association a pour but d'animer et de gérer les Centres Sociaux et Culturels, de promouvoir, soutenir et favoriser la création et le développement d'activité d'ordre social, familial et culturel sur le territoire.

L'Association poursuit dans un esprit de solidarité et par un souci constant de promouvoir, un but tendant au mieux-être intellectuel, physique, moral et social de ceux qui la fréquentent.

Elle accueille, rassemble et coordonne un certain nombre d'activités de caractère familiale, social, éducatif, récréatif, culturel, sportif...utile aux habitants de tous âges, de façon à leur en faciliter l'accès.

Les ressources de l'Association sont constituées essentiellement de subventions publiques et de participations usagers.

Les moyens humains nécessaire à la mise en œuvre du centre sont des salariés ainsi que des bénévoles.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

Il n'y a pas de faits significatifs pour cette année 2023.

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF en respectant ces principes :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité des comptes,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code

Annexe aux comptes annuels

de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>3 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel d'activités</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>5 à 10 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>3 à 8 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Contributions volontaires en nature

Elles sont valorisées à partir des documents transmis par la Ville de la Mulatière.

Elles correspondent à des salaires et charges de personnel mis à disposition, des valeurs locatives pour les locaux et des frais réels pour les autres dépenses.

PERMANENCE DES METHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	32 571		13 382	19 189
Immobilisations corporelles	189 927	3 989	38 257	155 660
Immobilisations financières (à détailler si besoin)	15			15
TOTAL	222 513	3 989	51 639	174 864

L'augmentation des acquisitions corporelles correspond à la nouvelle acquisition d'un coffre-fort et de matériel informatique, suite aux vols du centre. Ces vols entraînent également les diminutions du résultat, en plus de celles liées à la mise à jour des immobilisations du centre.

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	25 836	3 667	13 382	16 121
Immobilisations corporelles	160 686	5 550	37 813	128 423
Immobilisations financières (à détailler si besoin)				
TOTAL	186 521	9 218	51 195	144 544

2.2. Les charges constatées d'avance

	N	N-1
Charges constatées d'avance		
<u>Location</u>	2 386	7 431
<u>Abonnement</u>	335	333
<u>Maintenance</u>	110	
Télécommunications	210	210
Activités	100	
TOTAL	3 141	7 974

Annexe aux comptes annuels

2.3. Les charges à payer

	N
Charges à payer	
dettes fournisseurs	6 978
dettes fiscales et sociales	105 330
TOTAL	112 308

2.4. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel				
Dépôts et cautionnement				
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	29 071	29 071		
Créances financeurs :				
- Etat	3 000	3 000		
- Ville	3 944	3 944		
- MSA	3 346	3 346		
- CAF	263 018	263 018		
- Fondation de France	8 000	8 000		
- Resacoop, Agefiph				
Autres créances	12 058	12 058		
Charges constatées d'avance	3 141	3 141		
TOTAL	325 578	325 578	0	0
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	657	657		
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	35 078	35 078		
Dettes fiscales et sociales	174 956	174 956		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	29 422	29 422		
TOTAL	240 113	240 113	0	0

Les « Autres créances » reprennent notamment :

- 2 949 € de produit à recevoir FORMATION
- 7 286 € d'IJ prévoyance et sécurité sociale

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves - Trésorerie - Autres réserves					
Report à nouveau	272 299	73 542			345 841
Excédent ou déficit de l'exercice	73 542	-73 542	49 811		49 811
Situation nette	345 841		49 811		395 652
Subventions d'investissement	14 160			4 930	9 230
Provisions réglementées					
TOTAL	360 000		49 811	4 930	404 882

Annexe aux comptes annuels

2.6. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- CAF AGEFIPH	20 773		3 473	17 300
Sous-total	20 773		3 473	17 300
Quotes-parts virées au résultat :				
- CAF AGEFIPH	6 613	4 930	3 473	8 070
Sous-total	6 613	4 930	3 473	8 070
TOTAL	14 160	-4 930		9 230

2.7. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision retraite	68 139		313	67 826
TOTAL	68 139		313	67 826

Annexe aux comptes annuels

2.8. Les produits constatés d'avance

	N	N-1
Produits constatés d'avance		
Subvention accompagnement scolaire CAF	5 778	4 965
Aide Etat - Pacte de solidarité	5 000	
Photocopieur		20 184
Resacoop		30 000
Usagers	18 644	17 369
TOTAL	29 422	72 518

2.9. Les produits à recevoir

Produits à recevoir	
autres créances	11 561
TOTAL	11 561

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	44 416	55 556	44 691
Résultat financier	1 856	1 610	680
Résultat exceptionnel	3 539	16 376	2 517
Excédent ou déficit	49 811	73 542	47 888

(Détail du résultat exceptionnel : voir § 3.4)

Annexe aux comptes annuels

3.2. Les subventions d'exploitation et prestations de services CAF du Rhône

Tableau des subventions d'exploitation par nature et des prestations de services				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de fonctionnement :				
- versées par la ville	536 000	536 000		
- versées par la CAF	18 711	20 684	-1 973	-9,54%
Sous total	554 711	556 684	-1 973	-0,35%
Subventions affectées à un projet :				
- versées par l'Etat	15 500	360	15 140	4205,56%
- versées par la métropole	43 400	43 400		
- versées par la ville	2 650	4 052	-1 402	-34,60%
- versées par la CAF	33 858	39 711	-5 853	-14,74%
- versées par MSA	10 804	10 990	-185	-1,68%
- versées par Fondation de France/AGEFIPH/Résacoop	40 000	1 358	38 642	2845,70%
Sous total	146 212	99 870	7 700	7,71%
Subventions non affectées :				
- versées par l'Etat	6 667	10 739	-4 072	-37,92%
Sous total	6 667	10 739	-4 072	-37,92%
TOTAL (I)	707 590	667 293	40 297	6,04%
Prestations CAF :				
- Animation globale	136 489	135 886	602	0,44%
- Animation collective famille	49 310	47 364	1 946	4,11%
- CLAS	10 060	7 301	2 758	37,78%
- ALSH	28 139	31 219	-3 081	-9,87%
- EAJE	437 996	422 974	15 021	3,55%
- PS JEUNE	20 895		20 895	
- CTG	145 319	151 711	-6 393	-4,21%
TOTAL (II)	828 207	796 457	31 750	3,99%
TOTAL GENERAL (I)+(II)	1 535 797	1 463 750	72 046	4,92%

Annexe aux comptes annuels

Tableau des subventions d'exploitation et PS par financeur				
Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Subventions de l'Etat				
- affectées à un projet	15 500	360	15 140	4205,56%
- non affectée	6 667	10 739	-4 072	-37,92%
Sous total	22 167	11 099	11 068	99,72%
Subventions de la Métropole				
- affectées à un projet	43 400	43 400		
- non affectée				
Sous total	43 400	43 400		
Subventions de la ville				
- affectées à un projet	2 650	4 052	-1 402	-34,60%
- non affectée	536 000	536 000		
Sous total	538 650	540 052	-1 402	-0,26%
Subventions de la CAF				
- affectées à un projet	725 576	700 282	25 295	3,61%
- non affectée	155 200	156 570	-1 371	-0,88%
Sous total	880 776	856 852	23 924	2,79%
Autres financeurs (MSA) (Fondation de France) (Resacoop)				
- affectées à un projet	50 804	12 347	38 457	311,46%
Sous total	50 804	12 347	38 457	311,46%
TOTAL	1 535 797	1 463 750	72 046	4,92%

Annexe aux comptes annuels

3.3. Les transferts de charges

Transfert de charges	N	N-1
Chorum prévoyance	4 627	6 528
Unifformation - Remboursement formation	14 383	51 452
Indemnité chômage partiel		531
Remboursement assurance	7 349	867
Remboursement contrat photocopieur résilié	20 184	5 046
Remboursement travaux	1 050	
Remboursement photocopies	1 468	1 151
Autres	1 166	1 271
TOTAL	50 227	66 846

Annexe aux comptes annuels

3.4. Le résultat exceptionnel

Composantes du résultat exceptionnel	N	N-1
Charges		
ARRHES perdues	186	2 100
REGUL COMPTE ENCAISSEMENT	90	
REGUL COMPTE PERSONNEL		
FACTURES FOURNISSEURS année antérieure	120	88
Pénalités-Amendes	21	
Bons caf 2021		202
Vol-Regul Caisses	1 473	52
REGUL SUBVENTION		
CHARGES DES ACTIFS CEDES	444	
Sous total	2 333	2 443
Produits		
PRODUIT DES ACTIFS CEDES		
QUOTE PART SUB INVEST VIREE AU CR	4 930	4 009
CHEQUES + 1AN	18	1 401
Regul caisse	146	
REGUL COMPTE CCAS	250	
REGUL COMPTE PERSONNEL	87	1 536
REGUL COMPTE CLIENT	442	1 425
REMBOURSEMENT CHOMAGE PARTIEL 2021		10 448
Sous total	5 872	18 819
TOTAL	3 539	16 376

3.5. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en comptabilité d'engagement, lors de l'appel de cotisation.

Annexe aux comptes annuels

3.6. Les charges supplétives : état des mises à disposition

Mises à disposition	N	N-1
Personnel	14 251	13 614
Locaux	127 522	122 999
Frais de fonctionnement	90 236	100 461
TOTAL	232 009	237 074

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. « Le fonds de roulement »

Il est destiné à couvrir les besoins permanents en provenance de l'activité.

	N	N-1	Variation	
			Montant	%
Fonds propres (A)	404 882	360 000		
Actif immobilisé (B)	30 319	35 992		
Fonds de roulement (A-B)	374 562	324 009	50 554	15,60%

4.2. L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein à la clôture de l'exercice est de 34 personnes.

4.3. Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Annexe aux comptes annuels

4.4. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 98 870.76€ pour l'exercice 2023.

4.5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à 6 060€.